

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LONTREL™ SG

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : OSE5-N0E8-J00R-N5WK

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

##### Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.  
3 Rond-Point des Saules  
Immeuble Le Renaissance, 78280 Guyancourt  
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le H410: Très toxique pour les organismes aquatiques  
TM ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

milieu aquatique, Catégorie 1

tiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

**Elimination:**

P501 Eliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

#### Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1 Date de révision: 05.05.2025 Numéro de la FDS: 800080002904 Date de dernière parution: 23.02.2024  
Date de la première version publiée: 23.02.2024

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Sel de monoéthanolamine du cropyralid (*)	57754-85-5 260-929-4	Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	94,9

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.  
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vousappelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes d'azote (NOx)  
Chlorure d'hydrogène gazeux  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. L'équipement doit être conforme à l'EN 12942
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.  
  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les conteneurs de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si une exposition aux particules est susceptible de se produire et de provoquer une sensation d'inconfort aux yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

- Remarques : Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

étanches comprennent: Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, des gants sont recommandés pour éviter le contact avec le produit solide. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Granulés

Couleur : Blanc cassé

Odeur : Légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation : Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses  
amendements.



**LONTREL™ SG**

Version 1.1 Date de révision: 05.05.2025 Numéro de la FDS: 800080002904 Date de dernière parution: 23.02.2024  
Date de la première version publiée: 23.02.2024

---

Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable. Méthode: Inflammabilité (solides) BPL: oui
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Méthode: coupelle fermée Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Méthode: Méthode A16 de la CE BPL: oui Aucun par test
pH	:	5,5 Méthode: CIPAC MT 75.2
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Sans objet
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Soluble
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	0,63 g/mL
Densité de vapeur relative	:	Sans objet

**9.2 Autres informations**

Explosifs	:	Non explosif Méthode: CEE A14
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

## LONTREL™ SG

Version 1.1 Date de révision: 05.05.2025 Numéro de la FDS: 800080002904 Date de dernière parution: 23.02.2024  
Date de la première version publiée: 23.02.2024

---

Taux d'évaporation : Substance de référence: dihydrogénophosphate d'ammonium  
: Sans objet

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes d'azote (NOx)  
Chlorure d'hydrogène gazeux  
Oxydes de carbone

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,88 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### Produit:

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### Produit:

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

- Espèce : Lapin

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test	: Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	: Souris
Évaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	: OCDE Ligne directrice 429
Remarques	: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Espèce	: Souris
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.
--	---

### Cancérogénicité

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Cancérogénicité - Evaluation	: Des préparations semblables n'ont pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.
------------------------------	---

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction. Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.
--	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*)): 2.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 1.100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.  
  
NOEC (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): < 0,0149 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.  
  
CE50r (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Équivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
  
CE50r (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Durée d'exposition: 14 jr

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (*Myriophyllum spicatum* (*Myriophylle en épis*)): 0,0089 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 1465 - 2000 mg/kg poids corporel.

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: *Anas platyrhynchos* (canard colvert)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 8 jr

Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 jr

Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par voie orale: > 98,1 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 jr

Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

- Répartition entre les compar- : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
timents environnementaux Clopyralid.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

- Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

quette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3077
RID	:	UN 3077
IMDG	:	UN 3077
IATA	:	UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Clopyralide)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Clopyralide)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Clopyralid)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Clopyralid)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1 Date de révision: 05.05.2025 Numéro de la FDS: 800080002904 Date de dernière parution: 23.02.2024  
Date de la première version publiée: 23.02.2024

---

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui(Clopyralid)

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : hexachlorobenzène

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

#### Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques.

#### Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
---------	----------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.
------	---

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No. 1107/2009.  
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet pour phrase H

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Chronic 1 H410

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Code du produit: GF-1966

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses  
amendements.



## LONTREL™ SG

Version 1.1	Date de révision: 05.05.2025	Numéro de la FDS: 800080002904	Date de dernière parution: 23.02.2024 Date de la première version publiée: 23.02.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR